

Communiqué de Presse

11 octobre
2022



Fédération Nationale
des Syndicats d'Internes
en Pharmacie et
Biologie Médicale

Les internes en pharmacie et biologie médicale rejoignent le mouvement de grève du 14 octobre 2022 initié par l'InterSyndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale (ISNAR-IMG) et l'InterSyndicale Nationale des Internes (ISNI).

Cette grève s'organise en réaction à l'article 25 du Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale (PLFSS) 2023 sur la régulation de l'intérim en début de parcours professionnel, et à des propositions de loi déposées par les parlementaires à l'Assemblée Nationale et au Sénat, limitant la liberté d'installation des médecins.

La régulation de l'intérim proposée par le PLFSS concerne entre autres les médecins et pharmaciens, et limite l'attractivité de la profession sans proposer une solution aux défauts du maillage de l'offre de soin. L'intérim des jeunes professionnels de santé est une période propice à la mobilité et à l'appréhension de différents modes d'exercice. L'interdiction de ce mode d'exercice sous prétexte de « la construction et la dynamique d'équipe solide importante en établissement de santé » ne saurait être justifié. En effet, au cours de l'internat, nous changeons de stage tous les 6 mois avec une très forte capacité d'adaptation et d'insertion dans les équipes. L'interdiction totale en début de carrière de réalisation de missions courtes est donc en contradiction avec le mode d'exercice au cours de notre formation. Est-ce à dire que les internes ne sont pas concernés par la dynamique d'équipe ? Un tel encadrement coercitif du mode d'exercice des jeunes professionnels de santé n'est pas acceptable.

La réglementation de l'installation des médecins généralistes et spécialistes imposant une durée d'exercice de trois ans dans les zones sous dotées après l'obtention du diplôme proposée à l'Assemblée Nationale ne saurait faire sens dans la situation actuelle. Les jeunes médecins ne peuvent pas être les seuls à porter l'effort nécessaire à la continuité des soins dans les déserts médicaux. Le risque d'une rupture d'attractivité de la profession dans ces conditions serait majeur.

De plus, le PLFSS 2023 propose l'instauration d'une quatrième année d'internat de médecine générale, essayant ainsi de subvenir aux besoins des déserts médicaux. Nous rejoignons l'ISNAR-IMG et l'ISNI, ces mesures coercitives ne sont pas une solution pérenne pour pallier les défauts du maillage territorial de l'offre de soin. L'interne ne peut pas devenir la variable d'ajustement d'un système de santé défaillant.

A notre sens, ces projets de loi mettent en péril l'attractivité de l'exercice médical, menacent la qualité des soins et ne garantissent pas une amélioration du maillage de l'offre de soins sur la totalité du territoire français. Ce mouvement de grève est un moyen d'alerter et de lutter contre des mesures coercitives qui menacent l'attractivité de nos professions médicales, la qualité de l'offre de soin et les droits des internes et professionnels de santé.

Nous demandons le retrait de ces mesures coercitives et la mise en place par le gouvernement de discussions rassemblant l'ensemble des représentants d'internes et professionnels de santé en exercice afin de trouver des solutions pérennes et consensuelles qui garantiront un système de santé efficient ainsi qu'un épanouissement professionnel et personnel aux professionnels de santé. Ces éléments ne peuvent être dissociés si l'on souhaite assurer la bonne prise en charge de l'ensemble de la population.

Florence Guillotin

Co-Présidente Biologie médicale

Alexis Plan

Co-Président Pharmacie Hospitalière et
Innovation Pharmaceutique et Recherche